

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

N°2023-32

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 25 Mai à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 19 mai deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury,.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Agnès Varachaud délégation à Patrice Chauvel, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Thierry Dauchart délégation à Philippe Lalay, Jean-Pierre Broussaud délégation à Louis Furlaud, Christian Vignerie délégation à Jean Meynard, Chantal Robin délégation à Richard Simonneau

Secrétaire de séance : Pierre Varachaud

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Service Public d'Assainissement Non Collectif »
exercice 2022.**

Monsieur le Président rappelle que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services ont été instaurés en 1995 pour assurer une meilleure transparence sur le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, vis à vis de l'assemblée délibérante de la collectivité, mais également vis-à-vis du grand public (et particulièrement des abonnés).

Le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (précisé par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire d'application du 28 avril 2008) précise le contenu de ces rapports.

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la gestion locale des eaux usées domestiques,
- Inciter à une meilleure maîtrise des coûts du service.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Service Public d'Assainissement Non Collectif » pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD